

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, un territoire de 26 communes.

Lettre d'information - n 22 - Avril 2021

Édito



Luc Della-Valle,
Président

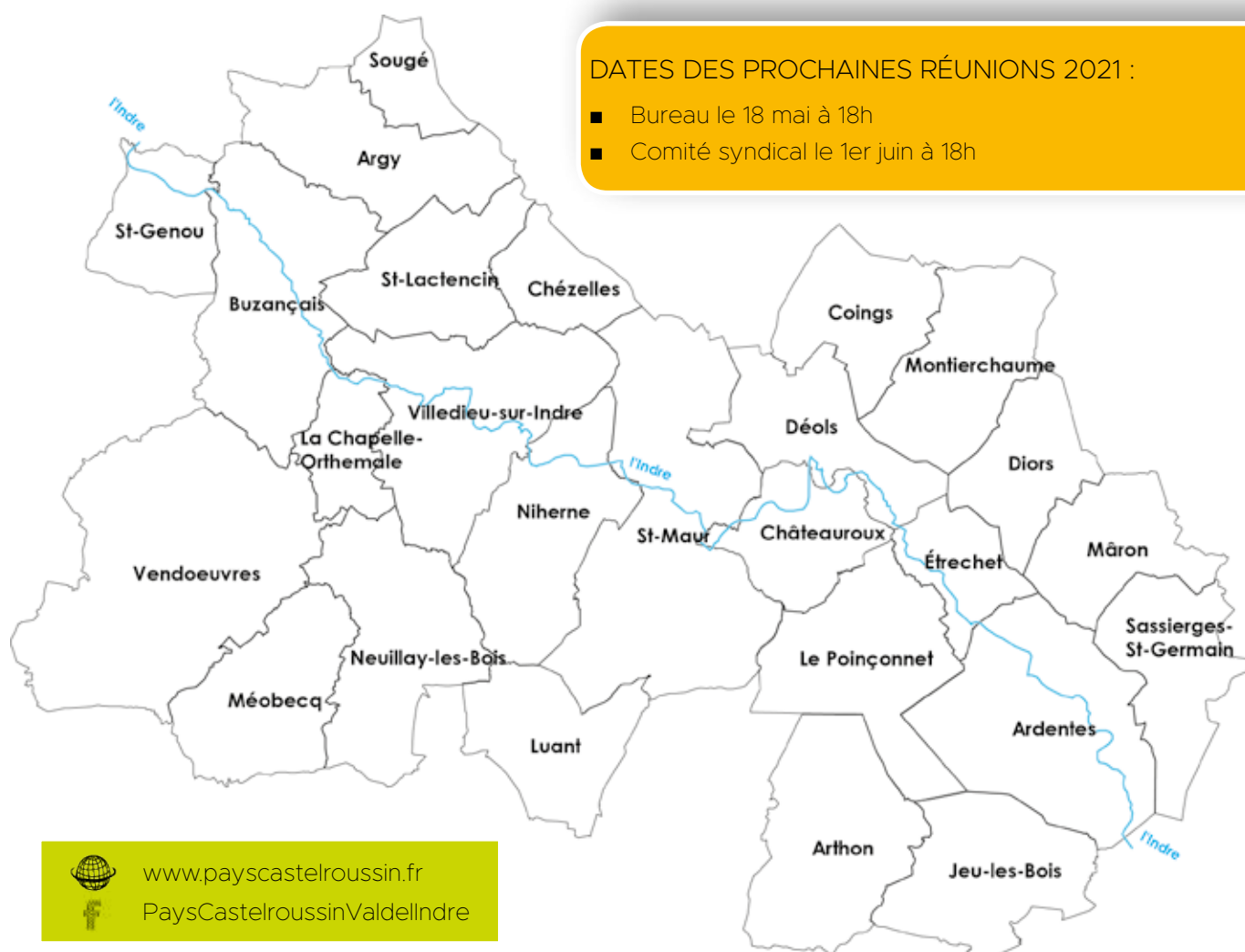
Dans ce numéro, la « Lettre d'information » vous propose un point sur l'environnement, avec Natura 2000 et la micro forêt, ainsi que sur le Projet alimentaire de territoire qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en développant les produits locaux dans la restauration collective.

Deux dispositifs contractuels gérés par le Pays arrivent à une échéance importante : LEADER (fonds européens), pour lequel nous travaillons à obtenir une enveloppe complémentaire, et le Contrat Régional de

Solidarité Territoriale avec la renégociation à mi-parcours. Outre la liste des dossiers conventionnés depuis ce début d'année, un "zoom" plus précis d'un projet agricole soutenu dans le cadre de ce CRST vous est présenté.

Le rôle et le travail du Conseil de développement ne sont bien évidemment pas oubliés. Vous trouverez davantage d'informations sur le site du Pays et sur sa page Facebook nouvellement créée.

Bonne lecture.



DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS 2021 :

- Bureau le 18 mai à 18h
- Comité syndical le 1er juin à 18h



www.payscastelroussin.fr



PaysCastelroussinValdeIndre



COMMUNICATION

Le Pays a créé sa page Facebook

Fin janvier, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a créé sa page Facebook pour partager encore plus d'informations. Il est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/PaysCastelroussinValdeIndre>

ou à partir du site web en cliquant sur l'icône →



Si vous avez un compte, pensez à vous abonner pour ne rien rater.



ENVIRONNEMENT NATUREL

Le saviez-vous ?

La méthode Miyawaki

Imaginée par le docteur Akira Miyawaki, professeur et botaniste japonais, cette technique inspirée des forêts naturelles consiste à créer sur des parcelles, même de petite taille, des plantations très denses (3 arbres par m²) d'essences locales pour favoriser la communication racinaire, limiter la croissance d'herbes adventices et créer une situation de compétition vertueuse pour la lumière entre les plants.

En 3 ans, la micro forêt ainsi créée pourra se passer de toute intervention humaine et sera jusqu'à 30 fois plus dense qu'une plantation d'arbres classique et 20 fois



plus riche en biodiversité, créant un écosystème stable et résilient filtrant poussières et bruits jusqu'à 30 fois plus qu'une forêt de culture traditionnelle.

Élus et aménageurs se convertissent désormais aux vertus de la forêt !

Référentiel des espèces végétales locales proposé par l'Agence Régionale de la Biodiversité
<https://cbtnbp.mnhn.fr/cbtnbp/ressources/vegetalisation.jsp>

Forêt urbaine
<https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/actualites/planter-une-micro-foret-urbaine-0>

Quelles essences planter en Région Centre Val de Loire ?
<http://observatoire-biodiversite-centre.fr/planter-local-arbres-et-arbustes-du-centre-val-de-loire>

Natura 2000 Vallée de l'Indre : deux espèces exotiques envahissantes recensées sur le site

La Jussie faux-pourpier ou Jussie rampante (*Ludwigia peploide*) et le Faux indigo (*Amorpha fruticosa*) ont été observés dans la vallée de l'Indre. Une information a été mise en ligne sur le site et sur la page Facebook du Pays afin que toutes les

personnes qui aperçoivent l'une ou l'autre de ces espèces envahissantes, sachent qu'il est nécessaire d'effectuer un signalement auprès des services du Pays.

Observé sur les berges de l'Indre au niveau des communes de Perrusson et Beaulieu-lès-Loches



Arbuste aux feuilles caduques, originaire d'Amérique du Nord. Ses fleurs de couleur violette sont réunies en grappes. Il prolifère en libérant ses drageons dans l'eau qui, emportés par le courant, prennent racine plus loin.

Faux indigo (*Amorpha fruticosa*)

Plante amphibie et vivace, originaire d'Amérique du Sud. Elle est reconnaissable par ses fleurs jaune vif et ses feuilles alternes, arrondies et glabres. Elle prolifère très rapidement par fragmentation des tiges et crée des herbiers denses qui comblent les milieux, réduisant la circulation de l'eau et engendrant des nuisances sur les écosystèmes associés.



Observée sur les communes de Perrusson et de Saint-Jean-Saint-Germain.

Jussie faux-pourpier ou Jussie rampante (*Ludwigia peploide*)

En BREF

- Jean Pinier, vice-président du Pays en charge de l'environnement, a été élu président du comité de pilotage Natura 2000 Vallée de l'Indre suite à la démission de Michèle Yvernault-Trotignon.
- PAEC 2021: le montant de l'enveloppe destinée à financer les mesures agro-environnementales sera de 514 720 €. Deux réunions d'information à destination des agriculteurs ont eu lieu en février afin de leur présenter les mesures et les modalités d'engagement.
- MAEC : membre du comité de pilotage N2000 et associé au PAEC, le SABI 36 (Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Indre) apporte ses conseils techniques aux agriculteurs engagés dans la mesure "entretien et conservation des ripisylves". Des visites de terrain ont eu lieu avec les agriculteurs pour mettre en place les engagements prévus par cette mesure.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

→ Alimentation et circuits courts

Accueil d'un stagiaire dans le cadre du Projet alimentaire de territoire (PAT)



Les élus du Pays Castelroussin Val de l'Indre et les acteurs locaux souhaitent s'engager dans la mise en place d'un projet alimentaire de territoire (PAT). Il s'agit de structurer et d'animer une gouvernance sur la thématique de l'alimentation et de poursuivre les actions visant à relocaliser l'agriculture du territoire dans un souci de préservation de l'environnement.

Afin d'épauler la chargée de mission pour compléter le diagnostic de territoire, définir des actions avec les acteurs du territoire, recenser les politiques publiques et participer à l'animation, un stagiaire est accueilli pour 4 mois à compter d'avril.

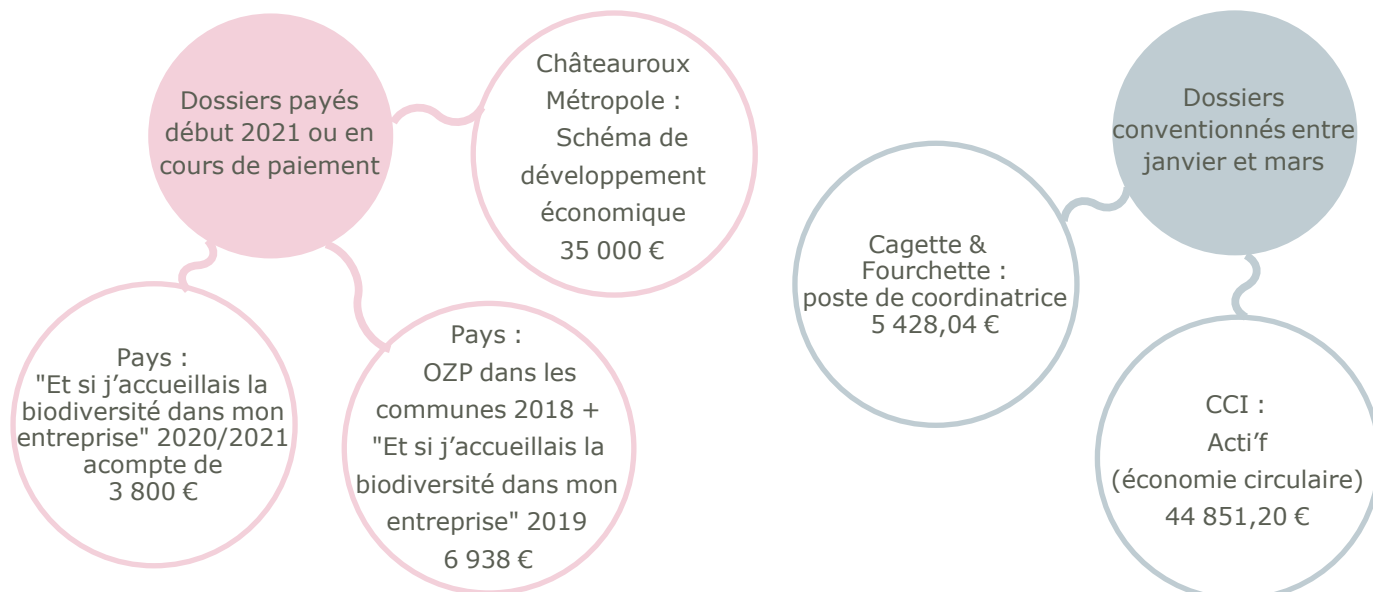
→ LEADER

La programmation LEADER est prolongée de 2 ans. Il est donc possible de valider des projets jusqu'en 2022.

Un recensement des futurs projets est effectué par l'animatrice LEADER afin d'obtenir une enveloppe complémentaire.

Ces projets devront être mis en œuvre rapidement et s'achever au plus tard au printemps 2024. Les dernières demandes de

paiement complètes devront être déposées en décembre 2024.



→ CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) 2018-2024

Calendrier du Bilan à Mi-Parcours

Début février 2021, le Pays a sollicité les vingt-six communes et les deux établissements publics de coopération intercommunale du territoire pour collecter les données nécessaires à l'élaboration du Bilan à Mi-Parcours (BMP) du CRST.

Un groupe de travail* a été constitué et est composé de dix élus. Cette instance examinera la trame de rédaction du bilan, pourra proposer des modifications des cadres de référence (modification et/ou ajout, proposition de changement de taux, etc.) et travaillera sur la maquette financière.

Le BMP, étant un avenant au contrat initial, une délibération du Pays doit être prise courant mai 2021 autorisant la transmission du BMP et l'engagement de la négociation auprès de la Région.

Le Parc Naturel Régional de la Brenne et le Conseil de Développement Castelroussin devront émettre un avis sur

ce BMP et ce, préalablement à sa transmission à la Région.

Les vice-présidents seront invités à présenter le BMP devant la 4ème commission début juillet ou début septembre à l'Hôtel de Région. Le dossier sera ensuite soumis à la Commission Permanente Régionale.

*Groupe de travail :

- Gil Avérous,
- Christian Baron,
- Régis Blanchet,
- Patrice Boiron,
- Gilles Caranton,
- Luc Della-Valle,
- Xavier Elbaz,
- Jean-Michel Fort,
- Jean Pinier,
- Nicolas Thomas.

Point sur les dossiers conventionnés en 2021

Plan climat énergie régional

Mesure 35-3 « Éclairage public »

- Commune d'Arthon : tranche de rénovation de l'éclairage public - 6 600 € de subvention ;
- Commune de Saint-Genou : tranche de rénovation de l'éclairage public - 8 400 € de subvention.

« Plan isolation des bâtiments publics et associatifs »

- Commune du Poinçonnet : rénovation thermique de l'école Jacques Prévert - 75 000 € de subvention.

Renforcer le maillage urbain et rural

Axe « Habitat-logement »

- Soliha : acquisition-réhabilitation de 12 logements locatifs en PLAI à Châteauroux - 342 000 € de subvention.

Développer l'emploi et l'économie

Axe « Économie agricole »

- Aline Lorilloux : création d'un atelier caprin et d'un espace de vente à la ferme à Jeu-les-Bois (Jeune agriculteur et AB) - 30 000 € de subvention.

Axe « Attractivité numérique du territoire »

- Châteauroux Métropole : création de la Cité du Numérique à Châteauroux - 1 000 000 € de subvention.

Stratégie régionale biodiversité

Mesure « TVB : études et aménagements »

- Pays Castelroussin Val de l'Indre : opération haies 2020 - 15 600 € de subvention.





30 000 €*
DE SUBVENTION
RÉGIONALE

La création d'un atelier de poules pondeuses et d'un atelier caprin avec transformation fromagère et vente à la ferme à Jeu-les-Bois.



ALINE LORILLOUX

38 ans
Jeune agricultrice
certifiée AB

Aline Lorilloux obtient son brevet professionnel Responsable d'Exploitation Agricole à Ahun en Creuse et sa licence professionnelle Agronomie Gestion Durable des Ressources en Agriculture à Clermont-Ferrand.

Elle débute sa carrière comme assistante vétérinaire en Ardèche puis part dans les Hautes-Alpes pour un poste d'aide fromagère dans une fromagerie artisanale et devient responsable du magasin. Elle s'installe ensuite à Angers où elle est chargée d'études à l'Institut de l'élevage puis rejoint Limonest dans la Vienne pour être ouvrière agricole en caprin fromager. Elle termine son parcours près de Limoges par un stage de longue durée dans le domaine de l'élevage de poules pondeuses et le maraîchage bio.

Aline décide ensuite de revenir dans le Berry pour s'installer sur

les terres familiales au lieu-dit « La Fontmiau » à Jeu-les-Bois. Elle souhaite créer un atelier de poules pondeuses ainsi qu'un atelier caprin avec transformation fromagère et vente à la ferme.

Création de l'atelier de poules pondeuses

Dès l'été 2020, l'atelier des poules pondeuses est créé avec 2 lots de 260 poules chacun et un décalage de 6 mois pour lisser la production sur l'année et faire coïncider la demande avec les pics de ponte. Les poulettes sont achetées « prêtes à pondre » et labellisées AB. Elles sont logées dans 2 poulaillers mobiles de 45 m² chacun avec un parcours extérieur arboré d'une surface de 5 000 m² environ.

Les œufs sont commercialisés en vente directe à la ferme ou sur les marchés, auprès d'épiceries spécialisées et de la restauration

collective. Un débouché reste à trouver également pour les œufs de catégorie B (sales) auprès de professionnels de la région (casserie agréée).

Le nombre d'animaux présents implique la création d'un centre d'emballage des œufs (CEO) agréé avec calibrage-mirage et tampon obligatoire.

Sur le plan sanitaire, un plan d'autocontrôle élevage portant sur le dépistage de salmonelles dans les bâtiments d'élevage est obligatoire.



Production annuelle estimée :
180 œufs par poule, soit
environ 75 600 œufs par an.

* Dépenses éligibles au titre du CRST pour le local de transformation et l'espace de vente à la ferme : dallage, plomberie, électricité et climatisation, construction en panneaux sandwichs et installation de la chambre froide, aménagement CEO, acquisition de matériels pour la fromagerie.

Création de l'atelier caprin

À l'hiver 2021, la production caprine débutera à son tour. L'objectif est d'atteindre 54 chèvres en lactation en année 4. Elles seront logées dans un bâtiment neuf construit dans le prolongement d'un bâtiment existant qui abritera les locaux techniques. La capacité du bâtiment envisagé est de 70 chèvres permettant de laisser une marge de progression.

La constitution du troupeau se fera par l'achat de chevrettes non sevrées de race alpine pour leur qualité laitière et Cou-Clair du Berry pour participer au renouvellement d'une race rustique et locale.

L'acquisition d'un troupeau jeune et sain (indemne CAEV) est plus onéreux car le délai pour la mise

en production est plus long mais moins risqué pour l'avenir en particulier sur le plan sanitaire. Cela permet aussi de se concentrer la première année sur l'élevage délicat des chevrettes. 2 à 3 boucs seront élevés en extérieur. En croisière, 10 à 12 chevrettes seront élevées, pour le renouvellement, chaque année (20%).

Les chèvres pâtureront dès que la météo le permettra, de mars à octobre.

La commercialisation des fromages sera privilégiée à la ferme 2 à 3 fois par semaine et éventuellement sur un marché hebdomadaire. Des contacts ont été pris auprès de maraîchers installés ou en

cours d'installation, qui souhaitent vendre leurs produits sous forme de paniers en élargissant leurs offres avec des fromages et/ou des œufs.

La production annuelle est estimée à 500 litres par chèvre soit 27 000 litres de lait transformés en fromages et yaourts.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La réunion plénière du Conseil de développement Castelroussin s'est déroulée le 11 mars en visioconférence.

Les points abordés étaient les suivants :

Bilan 2020 approuvé :

En l'absence d'outils de vote en ligne, les membres ont été invités à approuver le bilan par mail.

Comité de suivi de la mobilité de Châteauroux Métropole :

Un représentant du Conseil de développement doit être désigné auprès du comité de suivi de la mobilité.

Groupe environnement :

La santé environnementale a été préconisée comme thème de travail prioritaire. La qualité de l'eau étant en lien avec ce domaine et dans l'optique d'organiser un colloque, Châteauroux Métropole sera co-organisateur.

Groupe relation avec les EPCI :

Le futur protocole de coopération se fera sur le modèle

de celui du Grand Angoulême.

Parcours des Dames à l'échelle de 6 communes :

Un visuel du livret a été réalisé et présenté aux membres lors de la réunion.

En décembre le Pays, Châteauroux Métropole, la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne et les 6 communes concernées par le parcours ont été sollicitées pour rendre un avis sur la démarche. Les collectivités n'ayant pas formulé leurs remarques seront relancées prochainement.

Saisines :

"Le bien vivre ensemble à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre dans le respect des valeurs de la République".

Un avis est prévu pour septembre 2021. Tous les membres souhaitant s'impliquer sont les bienvenus.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Élus, engagez votre territoire dans la transition écologique !

L'ADEME en Centre-Val de Loire vous propose un cycle de webinaires sur les enjeux de la transition écologique.

► Développer les énergies renouvelables sur mon territoire

13 avril 2021 de 18 h à 19 h 30

Les collectivités sont en première ligne pour développer les énergies renouvelables, et plus particulièrement la chaleur renouvelable. Planification, production, distribution et soutien sont autant de leviers pour les développer pour réduire la dépendance énergétique de leurs territoires.

https://ademe.zoom.us/meeting/register/tJAufu6hrDwwGtJA3urp_l8CFie-2gEBI6r

► Mettre en place la tarification incitative et gérer les biodéchets sur mon territoire

20 avril 2021 de 17 h 30 à 19 h 30

Découvrez un panel de solutions pour optimiser la gestion des déchets, notamment l'instauration de la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets.

<https://ademe.zoom.us/meeting/register/tJEtfuivqDMjG9XfS4ankhIA4qsyKTu0jcW6>

► Collectivités et élus : acteurs et relais du Plan de relance en faveur de l'écologie

22 avril 2021 de 18 h à 19 h 30

L'ADEME est l'un des opérateurs du Plan de Relance, notamment, avec le soutien aux TPE-PME, à l'économie circulaire et au tourisme durable. Par leur proximité avec les acteurs économiques locaux, les collectivités ont un véritable rôle à jouer pour faire connaître les aides disponibles et attirer les financements sur leur territoire.

<https://ademe.zoom.us/meeting/register/tJwvf-ChrjsqGNQKN3Y5mE3OpAvHPEgd3hjs>

